

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur d'un**

# APPARTEMENT

## CONSTITUANT LE LOT N° 7 DE LA COPROPRIÉTÉ

sis à **VIRIEU-LE-GRAND (AIN-01510)**

lieudit « Claire Fontaine », 5599, route d'Hauteville

Mise à prix : **66 000 EUROS** (soixante-six-mille euros)  
(Outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

**ADJUDICATION le MARDI 8 JANVIER 2019 à 14 heures**

AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice,  
32, Avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées.

Cette vente est poursuivie à la requête de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE**, inscrite au RCS de BESANÇON sous le n° 384 899 399, dont le siège social est situé 11, Avenue Elisée Cusenier, 25084 BESANÇON CEDEX 9, ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES, avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

### **DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE**

Sur la Commune de **VIRIEU-LE-GRAND (AIN-01510)**, lieudit « Claire fontaine », 5599, route d'Hauteville : dans un ensemble immobilier en copropriété cadastré :

- section D, n° 745, lieudit « CLAIRE FONTAINE » d'une contenance de 00 ha 14 a 53 ca
- section D, n° 754, lieudit « CLAIRE FONTAINE » d'une contenance de 00 ha 02 a 76 ca

**Le LOT N° 7** : soit :

Un local au 2<sup>ème</sup> étage, escalier A, consistant actuellement, après aménagement en **un appartement** d'une superficie de 92,47 m<sup>2</sup> selon relevé de surface BATIMEX, comprenant une pièce à vivre (31,58 m<sup>2</sup>) équipée d'un bar en bois, une cuisine (7,71 m<sup>2</sup>) avec accès à une terrasse en bois, donnant à l'EST, d'une surface de 11,40 m<sup>2</sup>, un dégagement (2,41 m<sup>2</sup>), trois chambres (15,42 m<sup>2</sup> - 13,17 m<sup>2</sup> et 8,90 m<sup>2</sup>), une salle de bains (5,86 m<sup>2</sup>) et un WC (3,34 m<sup>2</sup>).

Outre un petit cagibi sur le palier.

Et les 91/1.000<sup>èmes</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'appartement est inoccupé.

L'immeuble ne dispose pas d'ascenseur.

L'état descriptif de division et règlement de copropriété a été établi par acte reçu par M<sup>e</sup> DOGNETON, notaire à ARTEMARE, le 19 novembre 2004 lequel a été publié auprès du Service de la Publicité Foncière de NANTUA le 19 janvier 2005, vol. 2005 P, n° 571.

**Une visite des lieux** sera effectuée **le MARDI 18 DECEMBRE 2018 de 10 heures à 11 heures**, par un huissier membre de la SELARL AHRES, sise 16, rue de la Grenouillère à BOURG EN BRESSE (01000),

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de l'Ain, séquestre, de 10 % du montant de la mise à prix. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain. Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (**RG N° : RG 18/00077**) et sur le site internet de la SCP REFFAY & ASSOCIES : [www.reffay-avocats.com](http://www.reffay-avocats.com), rubrique vente aux enchères.